



# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL 20-01-2022

**Étaient présents** : Richard SLEIZAK, Patrick ROQUES, Stéphane ALARY, Jean Louis FRANJEAU, Valérie VALAT, Jérôme AMALRIC, Gilbert BASCOUL, Maëva CANAC, Sophie CANTALOUBE, Sébastien CHAMPION, Cécile NOUAL, Sylvie PRIVAT, Sandra SAUSSOL, Roselyne VUAGNAT.

**Étaient absents/excusés** : Guy ROULIN

**Date des convocations** : 13 janvier 2022

Mme Valérie VALAT a été nommée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Après lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance précédente du 26 octobre 2021, M. le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

□ **DCM approbation des CGU du téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :**

Les communes, au 1er janvier 2022, devront être en capacité de recevoir les demandes dématérialisées d'actes et d'autorisations d'urbanisme (dépôt papier toujours possible).

La mairie sera ainsi équipée pour pouvoir recevoir ces demandes faites par les particuliers.

A l'unanimité, les CGU (Conditions Générales d'Utilisation) sont acceptées et la délibération est votée.

□ **DCM demande de subvention DETR réfection mur de clôture du cimetière :**

Suite à la réception de la circulaire DETR, il s'avère que les travaux de réfection du mur de clôture du cimetière peuvent être éligibles à cette aide.

Le plan de financement serait le suivant : montant des travaux : 6.743 € HT

Subvention DETR 40% : 2 697.20 €

Part communale : 4 045.80 € + TVA 1 348.60 € - Total TTC 8 091.60 €.

A l'unanimité, les membres présents approuvent la délibération.

□ **DCM convention pour chaulage et épandage des boues avec commune de Belmont**

M. le maire signale que la commune de Belmont/Rance a demandé s'il serait possible de reconduire l'opération conjointe de chaulage des boues d'épuration comme en 2021.

Pour 2022, la commune de Belmont devrait produire 250 m<sup>3</sup> de boues.

L'ensemble des boues de Belmont et St Sernin seront traitées (chaulage) sur le site de la station d'épuration de St Sernin au mois d'août suivi de l'épandage sur la commune de St Sernin.

M. le Maire propose donc d'établir une convention entre les deux communes pour formaliser cette opération. Après cet exposé, les membres approuvent et votent à l'unanimité la délibération autorisant la signature de cette convention.

Pour information, si l'opération devait se poursuivre les années suivantes, il conviendra alors d'établir un avenant au plan d'épandage afin que les boues puissent être épandues sur la commune de Belmont.

□ **DCM création emploi pour accroissement temporaire d'activité (remplacement Hot Christophe)**

M. le Maire expose la situation en ce qui concerne les employés techniques et précise que suite à la disponibilité de Christophe Hot il manque réellement une personne afin de pouvoir assurer correctement les

divers travaux en cours et à faire (entretien, peinture, ...).

Dans l'attente de la décision de M. Hot afin de savoir s'il poursuivra ou non sa disponibilité, M. le Maire propose de recruter un employé non titulaire, à temps complet, pour 5 mois de février à juin 2022.

A ce jour, M. Cantaloube Maxime s'est proposé (pas d'autre candidature), M. le Maire l'a reçu et leur entretien a été concluant. M. le Maire propose donc de le recruter à temps complet, pour 5 mois de février à juin 2022

A l'unanimité, les conseillers approuvent cette délibération.

#### □ **DCM attribution d'un nom à l'école publique**

M. le Maire informe que le Conseil doit se prononcer et délibérer afin d'attribuer un nom à l'école publique. Plusieurs propositions ont été faites : L'école des Statues Menhirs, l'école du Rance, l'école de Victor l'Enfant Sauvage, l'école du Merdanson.

Cécile Noual explique que les questionnaires ont été proposés aux enfants ainsi qu'aux familles.

Ce n'est pas qu'un travail de réponse des élèves mais un sondage largement diffusé.

Le conseil passe au vote : 12 voix pour « l'école de Victor » – 2 voix pour « l'école du Rance ».

Puis nous revotons : 2 voix pour « l'école de Victor l'enfant sauvage » et 10 pour « l'école de Victor ».

M. le Maire va donc proposer le choix du conseil (**l'école de Victor**) aux enseignantes et aux enfants de l'école avant de rendre exécutoire la présente délibération. En cas de désaccord majeur ça sera rediscuté en conseil municipal.

#### □ **DCM contrat bourg centre**

M. le Maire expose qu'une réunion avec 2 personnes du PNRGC a eu lieu en décembre au cours de laquelle les avantages de souscrire à l'opération « Bourg Centre » ont été expliqués aux élus.

Le fait d'adhérer à ce contrat permet à la commune d'obtenir diverses aides de la Région concernant divers travaux visant à l'attractivité du centre bourg (espaces publics, habitat, tourisme, etc).

Divers projets communaux ont été listés et la délibération à prendre propose « un accompagnement du Parc dans l'élaboration du projet contrat bourg centre ».

Le Conseil Municipal, après l'exposé et les explications de M. le Maire, approuve le projet de contrat et autorise M. le Maire à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

#### □ **Questions et informations diverses**

➤ Isabelle et Patrick Fesquet sont venus nous présenter leur projet d'acquisition de la maison « Bernat » : Ils ont fait venir un maçon afin d'évaluer les travaux éventuels.

Ils souhaiteraient faire au premier étage 4 T1 de 34m<sup>2</sup> et 1 de 60 m<sup>2</sup> (pmr) puis au deuxième étage 2 T4 d'une centaine de m<sup>2</sup> (à condition de pouvoir faire un escalier extérieur).

Ils envisagent également de réaliser des places de parking sur le derrière du bâtiment.

Le garage exploité actuellement par la poste serait loué à l'entreprise FAF pour du stockage.

Ils se demandent à quoi sert l'antenne extérieure et si elle peut peut-être être supprimée.

En ce qui concerne le central Telecom, cela ne leur présente aucun problème (petit « bunker » construit à l'intérieur).

Ils veulent voir un peu la valeur locative sur St Sernin avant de s'avancer sur le dit projet.

Ayant habités dans un des logements, ils se sont rendus compte de tout ce qu'il y avait à refaire et des grosses problématiques présentes (chauffage, sols, isolation, etc).

Leur souhait essentiel est d'arriver à trouver des logements pour les employés de la FAF.

Ils veulent faire un bâtiment « sain » et convenable. Ils se questionnent sur le fait qu'ils pourraient récupérer de l'air chaud de la FAF qui viendrait alimenter le bâtiment.

Ils nous ont également présenté leur projet d'extension de la FAF (terrain devant la gendarmerie).

Concernant l'acquisition éventuelle du bâtiment ils proposent une première estimation de 90.000€.

➤ En ce qui concerne le chemin sous l'habitation de Mme Soudain : la Communauté de Communes a fait quelques travaux, elle a donc quelque chose de convenable maintenant et peut descendre sereinement à sa cave sans risque de chute.

➤ M. le Maire revient sur la dangerosité de la Rue du Roc dans sa partie haute (escalier et descente abrupte). Il serait nécessaire de faire mettre une rampe. M. le Maire propose de demander un devis à M. Couprie.

En même temps, M. le Maire demandera un estimatif pour la rampe qu'il reste à mettre entre la place Bourguebus et la propriété de M. Piedfer.

➤ M. le Maire expose qu'un travail d'identification de remplacement de nombreux panneaux sur St Sernin a été fait. Un devis a été reçu de l'entreprise Signaux Girod, il s'élève à 4 939.31 € HT. Roselyne demande qu'un panneau d'indication « base de loisirs véhicules et piétons » soit rajouté au niveau du cimetière afin que les gens ne se trompent plus (beaucoup de camping-cars et autres sont induits en erreur par ce manque).

➤ Patrick est allé le 20 janvier, ce jour, à la réunion de médiation pour l'éboulement du terrain se trouvant au-dessus de Mme Laclau (sinistre datant de juin 2016). Tous les propriétaires concernés et la Mairie étaient convoqués.

Les assureurs et avocats de Mme Laclau et M. et Mme Pastorino (propriétaires des parcelles origine de l'éboulement) souhaitent donner l'ensemble des travaux en surveillance à la Mairie (et l'indemnité correspondante, estimée à 87 827 € ttc suivant rapport d'expertise du 14 août 2020).

Cela a été refusé vu qu'un seul devis avait été demandé et que si des travaux supplémentaires étaient nécessaires (en plus de l'indemnisation de 87 827 €) ils seraient à la charge de la commune.

L'accord n'a pas été trouvé et de nouveaux chiffrages vont être demandés à d'autres entreprises, ainsi une nouvelle réunion de médiation sera proposée.

C'est la mairie qui doit s'occuper de cette demande de devis.

➤ Suite à l'éboulement d'une partie du chemin de la croix de coq, des devis ont été demandés mais pas encore reçus. Il a été relevé une fuite au niveau de la canalisation d'égout qui y passe et qui est mise à jour à cause de cet éboulement. Il conviendra de réparer ou remplacer cette portion de canalisation lors des travaux.

➤ Patrick a demandé des devis de constructions dans le cas où la maison Bernat serait vendue.

Il a ramené 2 plans de maison classée PMR. La plus grande revient 155 000 € tout fini (100m<sup>2</sup>) + 18.000 € pour le terrassement et l'autre revient à 110 000 € (87 m<sup>2</sup>) + le même coût de terrassement.

➤ M. le Maire nous informe qu'il n'a pas plus d'informations au sujet du dossier Carayon. Il a juste reçu 2 coups de téléphone différents (un se présentant comme la propriétaire et un disant également être propriétaire et vouloir faire des logements seniors). A ce jour, il est soulevé qu'il est nécessaire d'attendre que la vente soit validée afin que le notaire puisse envoyer le document de préemption à la Mairie et ce n'est qu'ensuite que la Mairie peut exercer son droit de préemption.

➤ Il est soulevé que des déjections canines sont de plus en plus récurrentes dans le village. On va donc commander des colonnes à distribution de sachets afin de remédier à cela.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 21h15.